



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



Savigny le temple, le 22 Janvier 2021

Florence GILAT,
Inspectrice de l'Education Nationale de Sénart
à
Mesdames, Messieurs les responsable légaux
de l'école maternelle les Rivières

Objet : Cas de Covid-19 dans l'école sans qu'une mesure d'isolement soit nécessaire vous concernant.

Inspection de l'Education Nationale
1^{er} Degré de Sénart

Affaire suivie par :
Laurence LYON

T : 01 60 63 77 63

Mél : ce.0771137t@ac-creteil.fr

Place de l'église
Ancienne Ecole Du Bourg
77176 Savigny le Temple

Madame, Monsieur,

Il nous a été signalé un cas confirmé de Covid-19 au sein de l'école.

En application des règles définies par les autorités sanitaires et au regard des mesures de prévention mises en place, votre enfant n'est pas identifié, à ce stade, comme contact à risque.

En conséquence, il n'est pas nécessaire que votre enfant soit placé en quarantaine ni de réaliser un test de dépistage.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Florence GILAT
IEN Sénart

